



L'an deux mille dix-huit, le 4 avril à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de DANGE-ST-ROMAIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Claude DAGUISÉ.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 mars 2018

Membres présents en exercice : MORIN Brigitte - MARQUES-NAULEAU Nathalie - DEBORT Patrice - DUBOIS Marie-France - DUBOIS Gaëtan - LOIZON Carole – BRETON Jacques - ROY Franck – BRAGUIER Isabelle - BRAULT Laurent -LASGORCEIX Michel – GOUYETTE Isabelle - ALLIGNET Dominique - TRINQUARD Béatrice -LEDON Didier– MALBRANT Michel – BEZAUD Cyril - BODIN Jean-Paul

Pouvoirs :

RENOUX Laurent donne pouvoir à DAGUISE Claude

Absents excusés :

CANNAUD-CARDOSO Christelle

Absents

LAFUIE Séverine - BRAGUIER Pierre

SECRETAIRE DE SEANCE : Marie-France DUBOIS

**Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h30**

**Approbation du procès-verbal du conseil en date du 15/03/2018:**

**Aucune observation n'est formulée ; le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.**

**Communications du Maire**

#### **Ordre du Jour :**

#### **2018-29- Comptes administratifs 2017 et affectation des résultats**

Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire cède la présidence du Conseil à M. BRETON Jacques, doyen de l'assemblée, lequel est régulièrement désigné à l'unanimité par le Conseil pour procéder à la présentation des comptes administratifs pour l'exercice 2017.

**Monsieur le Maire quitte la salle du Conseil.**

#### **Compte administratif Commune**

- Affectation du résultat fonctionnement  
au besoin de financement (art 1068 – investissement recettes) : 496 140.27 €
- Excédent de fonctionnement à reporter au budget 2018 (art 002) : 141 734.10 €
- Déficit d'investissement à reporter au budget 2018 (art 001) : 387 119.57 €

Compte administratif Photovoltaïque :

- Déficit de fonctionnement à reporter au budget 2018: 439.76 €
- Excédent d'investissement à reporter au budget 2018 : 25 959.92 €

Compte administratif enfance jeunesse:

- Excédent de fonctionnement 2018 : 35 682.35 €
- Excédent d'investissement 2018 : 655.00 €

Compte administratif Lotissement Communal :

- Déficit de fonctionnement à reporter au budget 2018 : 1 914.00 €
- Déficit d'investissement à reporter au budget 2018 : 112 281.76 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, approuve les comptes administratifs 2017 et les affectations des résultats tels que présentés ci-dessus.**

***Monsieur le Maire réintègre la séance et reprend la présidence du Conseil.***

**2017-30 - Approbation des comptes de gestion 2017 du Trésorier**

Monsieur le Maire informe le Conseil que les comptes de gestion présentés par Madame LEBRUN, Trésorière Municipale, sont conformes aux comptes administratifs et propose donc de les adopter.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve les comptes de gestion 2017, dressés par la Trésorière municipale.**

**2017-31 - Vote des taux d'imposition 2018**

Monsieur le Maire propose, comme chaque année, le vote des taux d'impositions communaux pour l'année 2018 ; plusieurs simulations ainsi que leurs incidences financières ont été transmises aux membres du Conseil Municipal lors de la commission des finances du 22 mars 2018.

	<u>Taux 2017</u>	<u>Variation</u>	<u>Taux 2018</u>
Taxe d' Habitation	11.57 %	1 %	11.69 %
Taxe Foncière Propriétés Bâties	12.70 %	1 %	12.83 %
Taxe Foncière Propriétés Non Bâties	32.89 %	1%	33.22 %

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des membres présents (19 voix pour et 1 abstention), décide d'appliquer une augmentation de 1 % des 3 taux communaux (taxe d'habitation, taxe foncière sur propriétés bâties et taxe foncière sur propriétés non bâties) pour l'année 2018.**

**2017-32 - Vote de la participation des communes qui acceptent la scolarisation de leurs enfants dans les écoles publiques de Dangé-Saint-Romain- année scolaire 2018-2019**

Comme chaque année, Monsieur le Maire rappelle que les services scolaires publics de la commune de Dangé-Saint-Romain accueillent des enfants de communes dans l'incapacité d'offrir ce service à leurs administrés. Il convient donc de voter le montant de participation pour l'année scolaire 2018-2019 correspondant à ces frais de scolarité.

Monsieur le Maire propose que la somme demandée aux communes qui acceptent la scolarisation d'enfants dans les écoles publiques de Dangé-Saint-Romain soit conforme au coût d'un élève de l'école publique.

Au titre de l'année scolaire 2018-2019, Monsieur le Maire propose au conseil de reconduire la somme de **790€ pour un enfant scolarisé en maternelle et 380€ pour un enfant scolarisé en primaire.**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des membres présents (19 voix pour et 1 voix contre), adopte les montants proposés ci-dessus au titre de la participation des communes acceptant la scolarisation de leurs enfants dans les écoles publiques de Dangé Saint Romain pour l'année scolaire 2018-2019.**

#### **2017-33 - Vote de la contribution obligatoire à l'OGEC (Ecole Saint Gabriel) – année 2018**

***Nathalie MARQUES-NAULEAU ne prend pas part au vote.***

Au titre de la contribution obligatoire versée aux écoles privées sous contrat, Monsieur le Maire propose au Conseil de reconduire les montants votés l'an passé, conformément aux calculs du coût d'un élève de l'école publique, soit :

- Montant par enfant, domicilié à Dangé-Saint-Romain, scolarisé en maternelle St Gabriel : 790€
- Montant par enfant, domicilié à Dangé-Saint-Romain, scolarisé en primaire St Gabriel : 380€

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, approuve les contributions obligatoires, exposées ci-dessus, versées à l'OGEC pour les enfants domiciliés sur Dangé-Saint-Romain et scolarisés à l'école Saint Gabriel en 2018 .**

#### **2017-34 - Vote de la subvention 2018 au CCAS et Foyer Résidence**

Tel qu'exposé en commission des finances, Monsieur le Maire propose de verser en 2018, une subvention de 10 000 € au CCAS et 50 000 € au Foyer Résidence, conformément aux besoins du service.

***Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents, approuve le versement d'une subvention de 10 000 € au CCAS et 50 000 € au Foyer Résidence pour l'année 2018.***

#### **2017-35 - Vote des subventions 2018 aux associations**

Monsieur le Maire soumet au conseil le vote des subventions aux associations et écoles pour l'année 2018.

Monsieur le Maire propose, compte tenu de la nécessité de maîtriser les dépenses communales dans un contexte de diminution des dotations de l'Etat, de reconduire les subventions versées l'an passé, auxquelles s'ajoutent trois nouvelles subventions :

- Comité de jumelage Koubri : 2 333 € ; cette somme correspond à l'attribution versée par l'Agglomération de Châtellerauld pour cette compétence
- Comité des fêtes de Dangé Saint Romain : 300 €
- Souvenir Français : 100 €

Un courrier de notification de la subvention votée sera envoyé aux associations tout en précisant que la commune souhaite rester attentive à toute demande particulière ou exceptionnelle pour un projet défini ou pour équilibrer le budget d'une association en difficulté.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal attribue les subventions aux associations et écoles telles que présentées dans le tableau ci-joint.**

**Il est précisé que les conseillers municipaux Présidents d'associations ne peuvent pas prendre part au vote de la subvention concernant leur association.**

#### **2017-36 - Vote du budget primitif 2018 communal**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur DEBORT qui présente la proposition de budget communal 2018 exposée en commission des finances le 22 mars 2018.

Monsieur DEBORT fait lecture des propositions budgétaires en section de fonctionnement et d'investissement.

Monsieur le Maire propose de voter le Budget Primitif 2018 de la commune qui s'équilibre comme suit :

- Section de fonctionnement : 2 727 981.54 €
- Section d'investissement : 1 967 647.31 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents, approuve le budget primitif communal 2018 présenté ci-dessus.**

#### **2017-37 – Vote du budget primitif 2018 photovoltaïque**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur DEBORT qui présente la proposition de budget photovoltaïque 2018 conforme à la présentation effectuée en commission des finances le 22/03/2018.

Monsieur DEBORT fait lecture des propositions budgétaires en section de fonctionnement et d'investissement.

Monsieur le Maire propose de voter le Budget Primitif 2018 du service photovoltaïque qui s'équilibre comme suit :

- Section de fonctionnement : 31 083.26 €
- Section d'investissement : 48 503.42 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents, approuve le budget primitif photovoltaïque 2018 présenté ci-dessus.**

#### **2017-38 – Vote du budget primitif Enfance-jeunesse / accueils de loisirs (ALSH) 2018**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur DEBORT qui présente la proposition de budget enfance-jeunesse (ALSH) 2018 conforme à la présentation effectuée en commission des finances le 22/03/2018.

Monsieur DEBORT fait lecture des propositions budgétaires en section de fonctionnement et d'investissement.

Monsieur le Maire propose de voter le Budget Primitif 2018 du service enfance-jeunesse (ALSH) qui s'équilibre comme suit :

- Section de fonctionnement : 619 623.00 €
- Section d'investissement : 5 655.00 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, approuve le budget primitif enfance-jeunesse (ALSH) 2018 présenté ci-dessus.**

#### **2017-39 – Vote du budget primitif 2018 lotissement**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur DEBORT qui présente la proposition de budget lotissement 2018 conforme à la présentation effectuée en commission des finances le 22/03/2018.

Monsieur DEBORT fait lecture des propositions budgétaires en section de fonctionnement et d'investissement.

Monsieur le Maire propose de voter le Budget Primitif 2016 du service lotissement qui s'équilibre comme suit :

- Section de fonctionnement : 116 109.76 €
- Section d'investissement : 114 195.76 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, approuve le budget primitif lotissement 2018 présenté ci-dessus.**

**2017-40 – Subvention rénovation de façade – dossier MALGLAIVE**

Monsieur le Maire fait part de la demande de subvention rénovation de façade de Monsieur MALGLAIVE Pascal pour son habitation située 9 avenue de l'Europe.

Après étude de cette demande par le responsable technique, il est proposé, conformément à la délibération du 16 mars 2016, le versement de la subvention plafond d'un montant de 500.00 €.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des membres présents (17 voix pour et 3 abstentions), accepte le versement d'une subvention rénovation de façade de 500 € à Monsieur MALGLAIVE.**

**Prochain Conseil Municipal le 17 mai 2018 à 18h30**

***La séance est levée à 22h30***